

FORMATION INITIALE TACHYGRAPHES ANALOGIQUES ET LIMITEURS DE VITESSE

PUBLIC VISÉ ET OBJECTIFS

Vous venez d'embaucher un nouveau technicien? Il est interdit de le faire intervenir en tachy ou limiteur sans une formation initiale analogique réglementaire. C'est un risque de suspension de votre agrément.

- Vous embauchez ou formez un nouveau technicien du service metrologie ou V.P
- Vous souhaitez obtenir votre agrément DIRECCTE pour exercer une activité réglementée :
VP Tachygraphes analogiques et limiteurs de vitesse

Le stage permet d'apporter les compétences nécessaire à votre demande ou au maintien de votre agrément.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION (2 JOURS)

- Découverte du tachygraphe analogique et de l'environnement réglementaire
- Lire et interpréter les disques de tachygraphes
- Présentation physique de tous les modèles existants sur le marché
- Déroulement théorique d'une VP
- Explication des bancs et outillages nécessaires à l'activité VP tachygraphe
- Atelier pratique et manipulation des différents types de chronotachygraphes et des différents outils de paramétrages et de réglages
- Évaluation tachygraphe
- Formation contrôle des limiteurs de vitesse
- Réglementation
- Procédure de test
- Comprendre la lecture des disques
- Test d'évaluation écrit sur l'ensemble des domaines abordés
- Correction collective et reprise d'explications sur les points critiques
- Questions diverses des participants

VALIDATION DE LA FORMATION

Preuve de réalisation de la formation à présenter à l'organisme DIRECCTE :

- Diplôme de stage nominatif si le stage est suivi en intégralité
- Résultat de l'évaluation

- Document laissé : 1 CD de formation

Document : DO MC 019
Indice : A